

Vol à l'étalage, consequences d'apres ma situation ??

Par Allalone 91, le 03/04/2010 à 16:20

Bonjour,

je me trouves présentement dans une situation de stresse immense, et je cherche de l'aide, et des reponses à mes question, sil vous plait !Hier, je me suis fais prendre pour la première fois pour vol à l'étalage. Mon casier judiciaire est totalement vierge. Jai volle pour un montant de 135\$ dans un magasin SIMON. Je ne peux meme pas expliquer mes motifs a moi meme, cela reste un secret, et je suis tellement epouvanter par mon acte, que je vais meme aller consulter un psy des la semiane prochaine.

La veriter est que je suis prete a ABSOLUMENT TOUT pour garder mon casier judiciaire VIDE. Car jai un chalet aux États-Unis, et habitant au Quebec, jai peur de ne plus pouvoir traverser la frontiere pour y aller. Ce chalet est sensé etre mon heritage familiale, donc il est important dans ma futur. J'ai 18 ans.

C'est la sécuriter qui est venu me tapper sur l,épaule et ma invité à les suivre dans une piece annexe. Ils on alors remplis des papier m'expliquant que le magasin etait dans l'obligation de porter plainte, ils m'ont ensuite demandé de sortir tous les objets que j'avais volé. et que cela servais a rien de cacher quelque chose car la police etait en route et qu'ils allaient me fouiller eventuellement. Alors jai decider d'etre tres coopérative et de leur obéir au doigt et a l'oeil. jai sortit les (5) pieces vollées...

La police est venu par la suite, on remplis des papiers, on chercher mes deux sacs, et on declarer que rien n'etait suspect. Ils m'ont donner un numero d'aide juridique, et m'ont dit que j'etais libre de partir. L'opération en tout a durer 45 minute, apres mon delit. On ma specifier que jallais recevoir une lettre de convocation par la poste...

Quels sont mes risques ????

Est ce que cest sure et certain que je vais avoir un casier jdiciaire???

Est ce que je peux faire des travaux communautaires ou quoi que se soit pour prendre la peine la plus minimale possible???

Je m'engagerais a payer une amende de n'importe quel somme pour me sauver d'une inscription a mon dossier, car mes parents ont les moyens, et que je pourrais continuer d'aller llibrement aux états-Unis.

De plus, je travaille présentement dans un magsin de vêtement, dois je le dire a mon employeur des maintenant ???

Ou dois je attendre le verdic du juge avant de leur annoncer, on ma préciser que personne ne les contacterais, donc j'ai la chance d'etre honnete et de leur dire moi meme.. Si jai pas de notes au dossier, vx pas perdre travail.

Par frog, le 03/04/2010 à 16:36

Concernant le droit canadien, je doute qu'on puisse te renseigner ici.

Pour ce qui est de ton employeur, ton comportement en dehors de ton boulot ne le regarde pas, alors inutile de lui faire part de quoi que ce soit.

Par Allalone 91, le 04/04/2010 à 15:37

Mais vais je aller en cours et avoir un casier judiciaire?